



## MAIRIE DE LA TOUR

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le **28/04/2026** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le **24/02/2026**. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat ou autre chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**I. La section de fonctionnement**

*a) Généralités*

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elle peut être comparée à la gestion budgétaire d'un foyer : les recettes régulières (revenus) d'un côté, et les charges quotidiennes de l'autre (logement, alimentation, santé, impôts, remboursement de prêts, etc.).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de loyers perçus pour occupation des bâtiments et occupation de terrains communaux, des redevances de foretage, des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et la Métropole.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent **926 374.27 euros** (résultat de fonctionnement reporté de 2025 inclus)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, contribution au SIVOM (fonctionnement de l'école) les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel et frais assimilés représentent **265 000 euros** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent **725 343.80 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Montant de Dotation Globale de Fonctionnement 2026 (DGF) : **63 890 euros**

Montant de Dotation Globale de Fonctionnement 2025 (DGF) : **81 702 euros**

Montant de Dotation Globale de Fonctionnement 2024 (DGF) : **93 696 euros**

Montant de Dotation Globale de Fonctionnement 2023 (DGF) : **96 504 euros**

Il existe 4 principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat, la Métropole
- Les redevances de foretage
- Les sommes encaissées au titre de loyers perçus pour occupation des bâtiments et des terrains communaux

b) *Les principales dépenses et recettes de la section :*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	204 310 €	Résultat de fonctionnement 2025	241 596.27 €
Dépenses de personnel	265 000 €	Recettes des services	250 000 €
Autres dépenses de gestion courante	202 650 €	Impôts et taxes dont dotation de solidarité métropolitaine	125 688 €
Dépenses financières	14 500 €	Dotations de l'Etat et participations	143 040 €
Autres dépenses	18 444 €	Autres recettes de gestion courante	61 350 €
Total dépenses réelles	704 904 €	Fiscalité Locale	100 000 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	20 439.80 €	Provisions semi budgétaire	0 €
Virement à la section d'investissement	201 030.47 €	Atténuation de charges et produits spécifiques	4700 €
Total général	926 374.27 €	Total général	926 374.27 €

c) *La fiscalité*

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- Taxe foncière sur le bâti : **20.71 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **9.26 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **22.64 %**
- Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **126 635 euros** (taxe foncière sur le bâti : **101 748 euros**, taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **21 989 euros** et taxe foncière sur le non bâti : **2 898 euros**)

*d) Les dotations de l'Etat*

Les dotations attendues de l'Etat pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élèveront à **63 890 euros** soit une baisse de **17 812 euros** (environ 21.80 %) par rapport à l'an passé.

## II. La section d'investissement

### *a) Généralités*

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et le Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

*b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	130 487.82 €	Virement de la section de fonctionnement	201 030.47 €
Remboursement d'emprunts et cautions	66 000 €	FCTVA	98 111.13 €
Opérations d'équipements	599 866.40 €	Affectation compte 1068	159 000.24 €
Immobilisations incorporelles	74 220 €	Immobilisations corporelles	
Autres travaux			
Autres dépenses		Subventions	416 505 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Cautions	4 000 €
Reste à réaliser	148 350.00 €	Reste à réaliser	119 837.58 €
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	20 439.80 €
Total général	1 018 924.22 €	Total général	1 018 924.22 €

*c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :*

- Réhabilitation de la maison Chiuso à Roussillon
- Etudes aménagement zone de la Condamine
- Restauration porte chapelle des Pénitents Blancs
- Réfection de la toiture du moulin à farine de La Tour
- Diagnostic des 3 édifices religieux
- Etudes gîte d'étape maison la Cantonnière
- Rachat concession funéraire 32 cimetière de Roussillon
- Acquisition des terrains du Cianet
- Requalification place de La Tour (création d'un jardin)
- Travaux divers bâtiments
- Travaux sécurisation divers arrosage

Fin des projets de 2025 :

- Rénovation des façades de l'église de Roussillon
- Création d'un chemin d'accès à l'espace sportif de La Tour

*d) Les subventions d'investissements prévues :*

- de l'Etat : **31 500 euros**
- de la Région : **51 225 euros**
- du Département : **203 240 euros**
- de la Métropole : **107 540 euros**
- Autres : **23 000 euros**

**III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

*a) Recettes et dépenses de fonctionnement :*

<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>926 374.27 €</b>
(Dont <b>241 596.27 €</b> de résultat de fonctionnement reporté)	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>926 374.27 €</b>
(Dont <b>201 030.47 €</b> de virement à la section investissement)	
<b>RAR 2024 RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>119 837.58 €</b>
<b>RAR 2024 DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>148 350.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 018 924.22 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 018 924.22 €</b>
(Dont déficit <b>197 082.62 €</b> solde exécution investissement reporté)	

*b) Principaux ratios*

cf. tableaux et graphiques ci-après pages 7, 8, 9 et 10

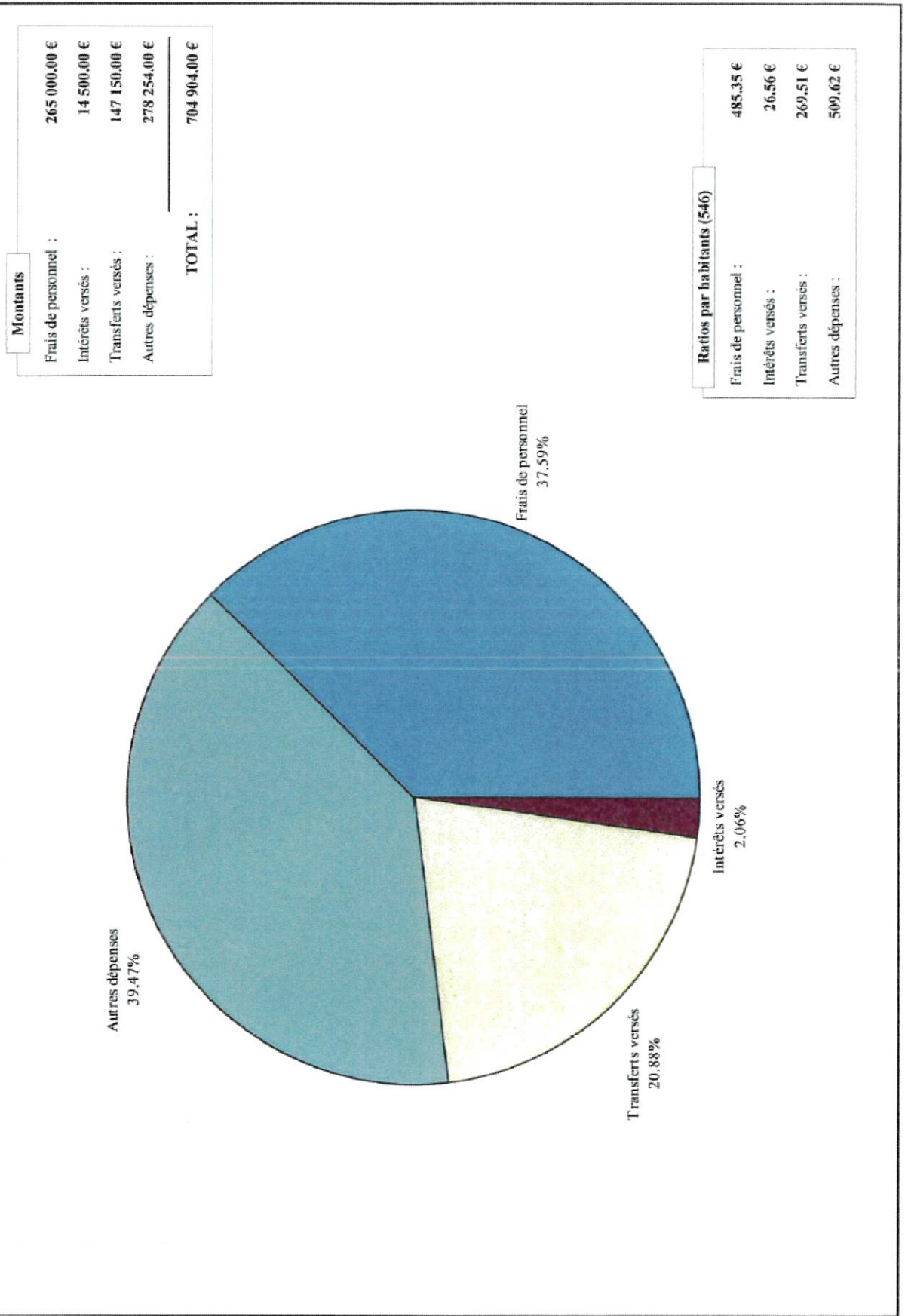
*c) Etat de la dette*

cf. tableaux ci-après page 11 et 12

Mairie de La Tour sur Ti  
Grand Place

BUDGET COMMUNAL LA TOUR 2026  
Edition des ratios sur le budgétisé  
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

28/04/2026  
14:26

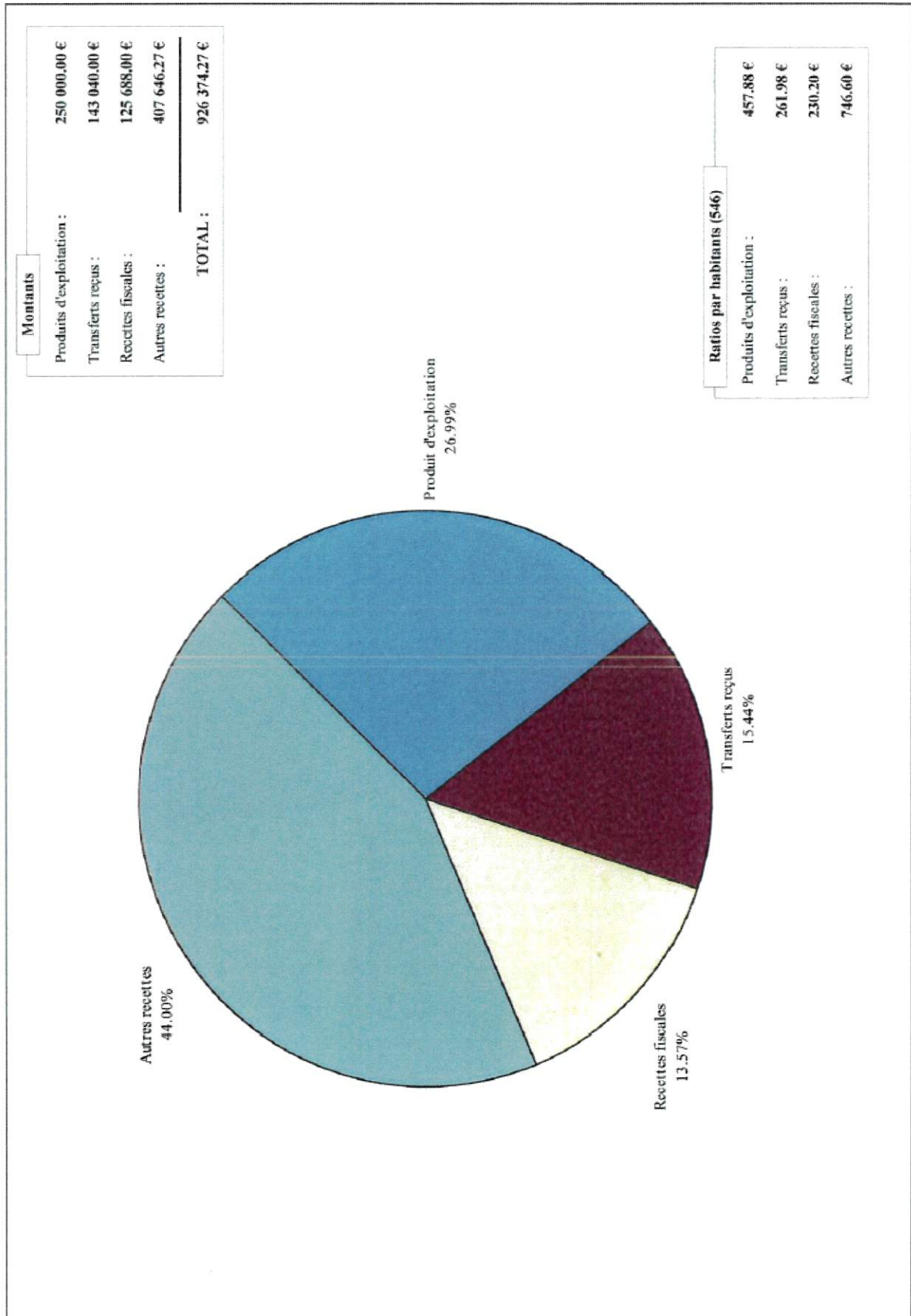


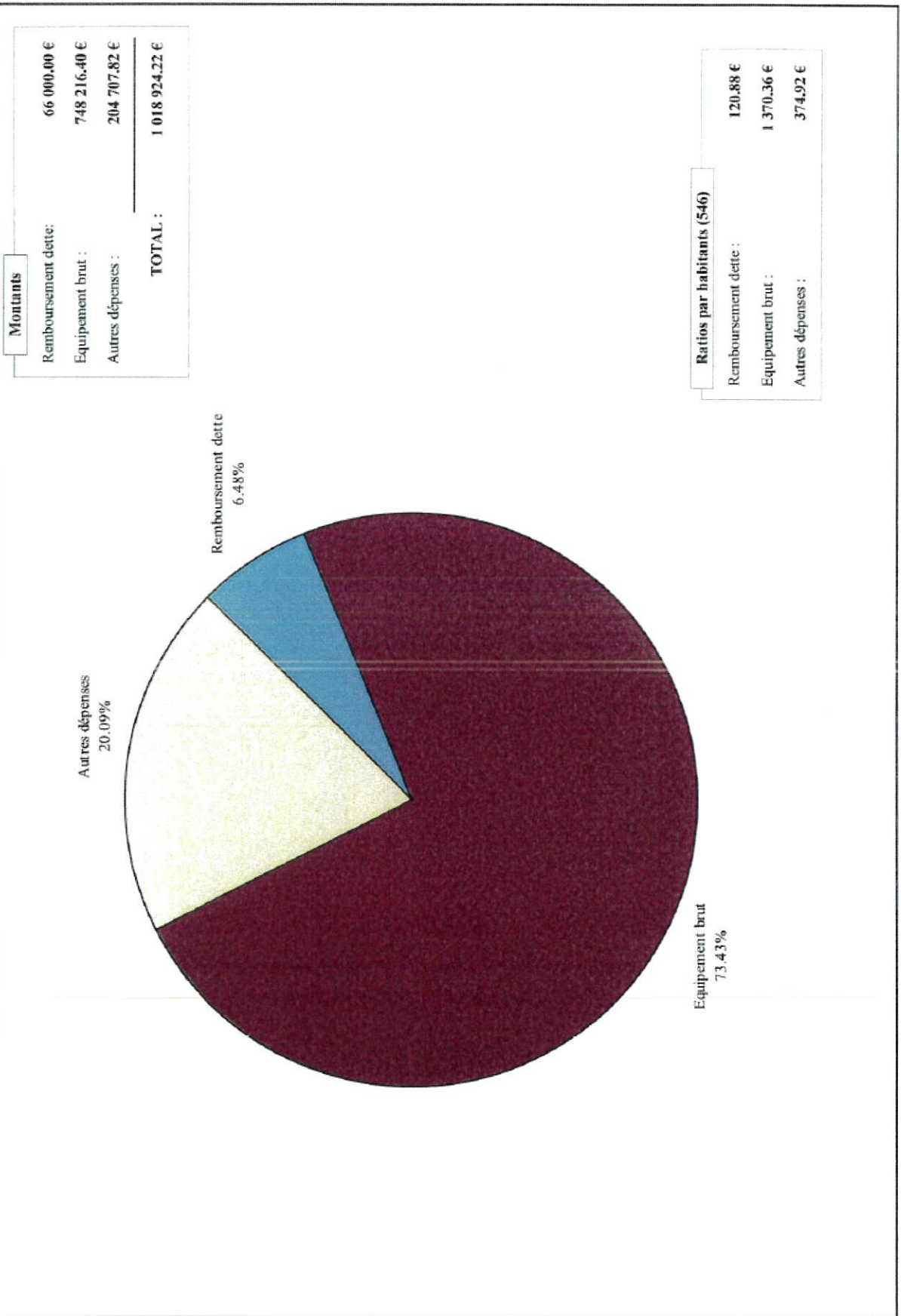
Montants	
Frais de personnel :	265 000,00 €
Intérêts versés :	14 500,00 €
Transferts versés :	147 150,00 €
Autres dépenses :	278 254,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>704 904,00 €</b>

Ratios par habitants (546)	
Frais de personnel :	485,35 €
Intérêts versés :	26,56 €
Transferts versés :	269,51 €
Autres dépenses :	509,62 €

MAIRIE DE LA TOUR SUR TI  
Grand Place

BUDGET COMMUNAL LA TOUR 2026

**Edition des ratios sur le budgétisé**  
**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**28/04/2026  
15:19

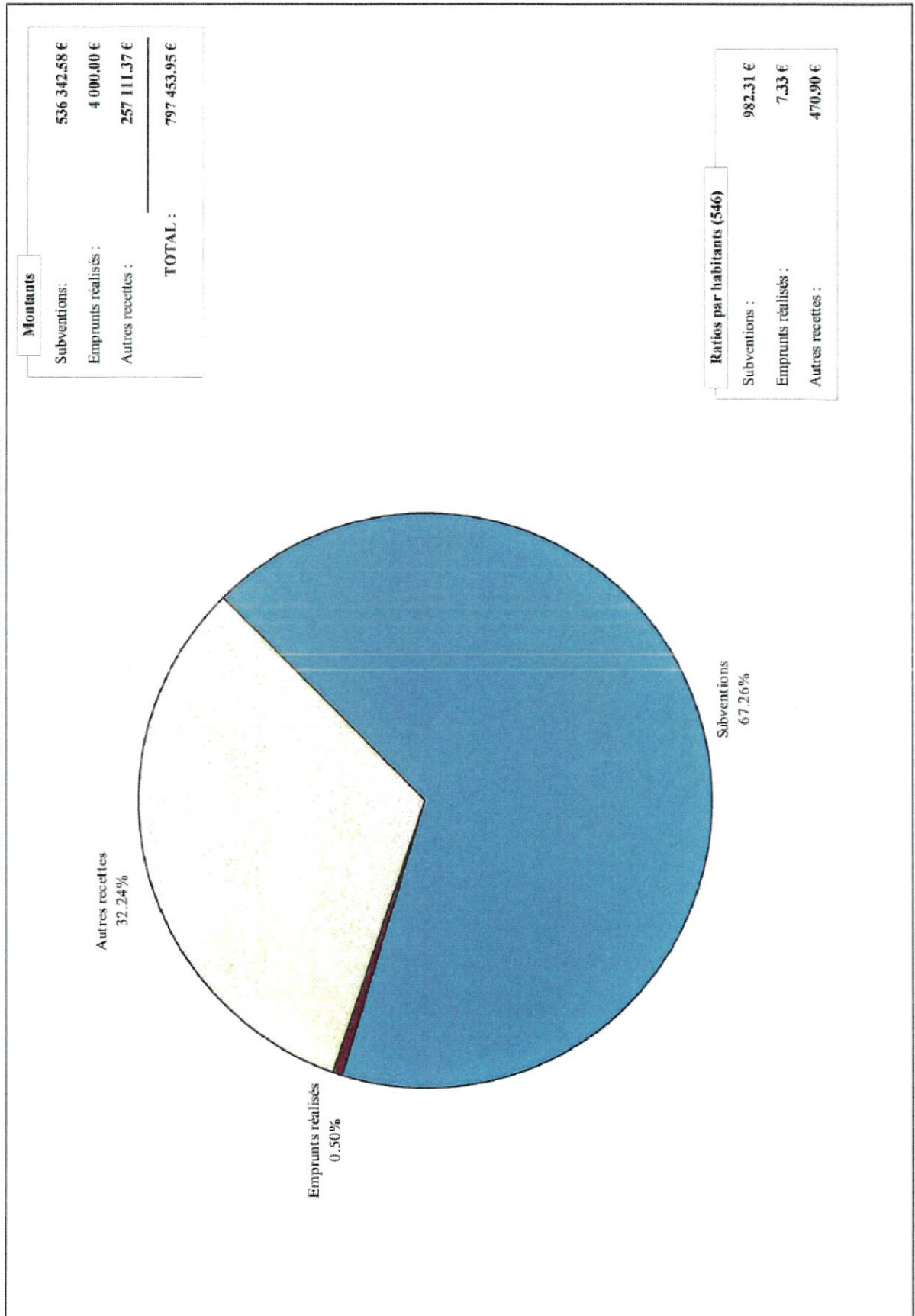
Edition des ratios sur le budgétisé  
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT28/04/2026  
14:23

MAIRIE DE LA TOUR SUR TI  
Grand Place

BUDGET COMMUNAL LA TOUR 2026

**Edition des ratios sur le budgétisé**  
**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

28/04/2026  
14:22



MAIRIE DE LA TOUR SUR TINEE  
Grand Place

## BUDGET COMMUNAL LA TOUR 2026

28/04/2026

14.14

06710 LA TOUR SUR TINEE

## ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2026	596 314.41	73 804.36	12 733.28	61 071.08	
2027	535 243.33	73 404.37	11 600.95	61 803.42	399.10
2028	473 439.91	65 093.99	10 455.46	54 638.53	8 310.38
2029	418 801.09	56 783.48	9 410.63	47 372.85	8 310.51
2030	371 428.24	56 383.48	8 373.13	48 010.35	400.00
2031	323 417.89	55 983.48	7 310.92	48 672.56	400.00
2032	274 745.33	55 583.48	6 222.91	49 360.57	400.00
2033	225 384.76	55 183.48	5 108.03	50 075.45	400.00
2034	175 309.31	54 783.48	3 965.11	50 818.37	400.00
2035	124 490.94	54 383.37	2 792.97	51 590.40	400.11
2036	72 900.54	33 198.36	1 590.35	31 608.01	21 185.01
2037	41 292.53	33 198.36	859.46	32 338.90	0.00
2038	8 953.63	9 099.27	145.64	8 953.63	24 099.09

**BUDGET COMMUNAL LA TOUR 2026**

28/04/2026  
14:13

**LISTE DES EMPRUNTS PAR CODE EMPRUNT  
pour l'exercice 2026**

Code Helios	Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	N° Contrat		Durée Périodicité (en mois)	Article	TAUX initial	Type d'emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 1er janvier	Annuité due à la banque				
				Marge	Index							Amortissement	Total Intérêt du			
												ICNE exercice précédent	Intérêt			
56323	16001	BATIMENT PUBLIC CALABRAGLIA LIGNE DE PRET	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	56323		240	1641	0.00%		300 000.00	180 000.00	15 000.00	0.00			
						12						0.00	0.00			
00601664714	18001	PARKING PUBLIC ROUSSILON	CREDIT AGRICOLE	00601664714		120	1641	1.05%		150 000.00	38 987.46	15 472.30	15 820.88			
						3						0.00	348.58			
5061916	20100	INVESTISSEMENT S 2016	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5061916		240	1641	2.00%		200 000.00	100 000.00	10 000.00	14 000.00			
						12			Révisable			0.00	4 000.00			
202001		travaux divers	CREDIT AGRICOLE	00602601542		180	1641	0.96%		150 000.00	102 368.62	9 802.38	10 785.12			
						12						0.00	982.74			
202301		INVESTISSEMENT 2023	CREDIT AGRICOLE	00603864844		180	1641	4.33%		200 000.00	174 958.33	10 796.40	18 196.36			
						3						0.00	7 401.96			
<b>TOTAL SELECTION</b>											1 000 000.00	596 314.41	73 804.36	12 733.28	0.00	12 733.28
											61 071.08	0.00	0.00	0.00	4 000.00	7 401.96

**AR Prefecture**

006-210601449-20260428-BP2026-BF  
Reçu le 30/04/2026

~~Nota : Pour les collectivités locales~~ et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à La Tour, le 28/04/2026

Le Maire,  
Thierry ROUX



**AR Prefecture**

006-210601449-20260428-BP2026-BF  
Reçu le 30/04/2026